

A. I.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. **N**OM de l'endroit où est située l'école?

Elle est Située au Grenel.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? 76

Un petit hameau de cinq maisons.

b. Est-ce une Commune proprement dite ? ou à quelle Commune appartient-il ?

A la Commune de Villette.

c. De quelle Paroisse ? de quelle Agence
ressort-il ?

De la Paroisse de Villette, Agence ^{des} sur les monts de
Villette; mais rien l'Eglise de Meigny.
de Lavault. —

d. District

de Lavault.

c. Canton

Die Seminar.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les plus éloignées environ demi-heure.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Le premier quart d'heure comprend 26 maisons.

Le Second 18. - c. d. d. en Circonférence -

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il y a quatre petits hameaux de nomment. le Grand
de Bonze son nom la tout le quartier - Forel la Rochetta & le Bourg des Fillettes.

α. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Les trois ^{deux} hameaux sont à distance de quatre heures
du Grand, ou est la Maison d'Ecole. —

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

chaque Forêt quinze enfans.
La Rochetta dix huit.
Le Bourg des Fillettes - trente.

(2)

Ecoles voisines du Gnyet

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Les Cornes de Gnyet environ demi heure de distance.**L'Ecole de Savigny environ une heure.**Et l'Ecole du Martinet une heure.*

a. Leurs noms.

Esverte, District d'Oron trois quarts d'heure.

b. Leurs distances réciproques.

II.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Lecture l'Ecriture le Catéchisme, les Chancels, Les Psaumes l'Orthographe & l'Arithmétique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Les Ecoles se font en été & en hiver.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*le Catéchisme d'Ortival;
l'Evangile & le Nouveau Testament &c.*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Les anciens Réglemens ont été perdus ou cachés. On en a fait des nouveaux en 1797 promulgués par des Assesseurs. On les trouve préjudiciables aux progrès des Ecoles générales.

9°. Durée de l'école chaque jour?

*En hiver depuis 9 heures du matin jusqu'à une heure.
En été depuis 10 jusqu'à une heure.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils sont rangés en 6 classes, mais tous ensemble dans la même classe.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

III.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Par le Ministre Jacaud de Savigny avec les Propriétaires des Paroisses, & breveté par le Bailli de Chavannes en 1761.

b. D'où est-il?

de la Paroisse de Villette & Luby.

c. Son nom

Jean François Dufros.

(3)

d. Son âge.

Soixante & un ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Six & sa femme.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis l'âge de seize ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il étoit Régent à Esverte District d'Oron élu l'an 1768.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Petit de fonctions que celle de Régent.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Soixante trois.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

A peu près le nombre cy dessus, en hiver de quinze à vingt en été.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Un petit jardin & un petit morceau de pré d'environ quart d'arpent & environ demi pose de terre, c.à d. terrain & l'ég.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

de petite valeur.

c. Source des revenus.

La voit. & après - se ci l'ég.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non, le tout attaché à la Régence.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

personne ne paye pour y être admis.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Vieux & entièrement délabré.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre très mauvaise & inhabitable.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Non, la dite maison a toujours servi pour faire l'école.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune de Villette.

